

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 58) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne Rouge; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport, que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 88) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 95) constituant en corporation la Compagnie de pouvoir hydraulique et d'estacades des Grandes-Chutes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 96) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer International Radial.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 97) concernant la Compagnie du pont suspendu de Clifton.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposée :—“ Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion,—que tous les mots après “ Que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—“ les prévisions budgétaires pour l'exercice 1894-95 s'élèvent à la somme de \$38,517,152, indépendamment de toutes prévisions supplémentaires qui pourraient être présentées.

“ Que la dite somme de \$38,517,152 excède de \$922,127 le montant dépensé en 1893-94.

“ Que le déficit pour l'année 1893-94 s'élève à \$1,210,322.

“ Que le déficit pour le présent exercice est évalué par le ministre des Finances à la somme de \$4,500,000.

“ Qu'il ressort des déclarations faites en cette Chambre par des ministres de la Couronne que nos obligations existantes pour subventions aux chemins de fer et pour travaux publics actuellement en voie d'exécution nécessiteront une nouvelle dépense de \$20,000,000 calculée comme suit :—

Subventions aux chemins de fer maintenant votées....	\$8,729,000
Canaux du Saint-Laurent.....	6,000,000
Canaux de la Vallée de la Trent.....	5,000,000
Chemin de fer Intercolonial et menus travaux.....	1,000,000
	\$20,729,000

“ Que l'intérêt sur cette somme, ainsi que la subvention à payer pour un service rapide sur l'Atlantique, tel que prévue par statut, augmenteront nos charges annuelles fixes déjà très lourdes d'une autre somme de \$1,400,000.